

FAIRE CONNAITRE LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE

Position de **La Cimade** sur « la connaissance, la compréhension et le respect des valeurs et des symboles de la République » et avis du **Haut Conseil à l'Intégration** (HCI) remis sur cette question à Monsieur le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, fin avril 2009.

Dans le cadre des travaux menés par le HCI pour rendre un avis au ministère, La Cimade, comme d'autres associations, a été auditionnée sur la préoccupation actuelle de l'Etat de faire connaître, comprendre et respecter les valeurs et symboles de la République. Nos interrogations portaient essentiellement sur deux mesures prises par l'Etat en 2007 et 2008, à savoir l'obligation de suivre la journée de formation civique du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) et l'instauration d'un test de connaissance dans les pays d'origine dans le cadre de la procédure de demande de visa.

L'avis du HCI reprend de manière très critique une partie de nos interrogations. Le HCI note de manière générale un défaut de moyens au vu des résultats escomptés. Comme La Cimade le dénonce, il y a pour l'heure, en termes d'intégration des étrangers en France obligation de résultats à la demande de l'Etat avec des moyens mis en place dérisoires (et qui diminuent encore en 2009) pour atteindre ces résultats.

L'avis du HCI revient longuement sur **la journée de formation civique** dans le cadre du CAI et émet une série de critiques sérieuses sur trois plans :

- le programme prévu est « lourd et complexe » pour six heures de formation (9 thématiques abordées telles que : l'histoire de France, les symboles, principes et institutions de la République, les droits de l'homme) et ne tient pas compte de l'hétérogénéité des profils des participants (niveaux de français, acquis antérieurs, milieux sociaux) ;
- avec un tel programme, la méthodologie employée ne peut être que celle de l'exposé magistral, sans possibilité d'échanges et de confrontations de points de vue entre le formateur et les participants – on est plus dans une démarche de présentation que de formation, dans un travail sur la connaissance plutôt que sur la compréhension et le sens des valeurs et des symboles ;
- les moyens matériels sont insuffisants : l'outil unique de formation est une présentation Powerpoint, les salles dans lesquelles se déroulent les journées de formation sont souvent inadéquates, et on est désagréablement surpris de découvrir avec l'avis du HCI que ces endroits sont souvent « sales », ce qui en dit long sur les conditions dans lesquelles se déroulent les temps de formations pour les migrants.

Ces critiques font écho à la position de La Cimade qui préconise, à partir de son expérience de terrain en formation des adultes migrants, que le travail sur les valeurs et les symboles de la République ne peut se faire de manière propice à l'apprentissage en une seule journée, qu'il s'agit d'un travail de longue haleine à intégrer à des programmes de formation plus larges et ambitieux (dans le cadre de l'apprentissage du français ou d'un métier, par exemple). Pour l'heure, la journée de formation civique du CAI permet à l'Etat de s'acquitter de son devoir de présentation des valeurs et symboles de la République mais cette journée

ne garantit pas qu'il y ait effectivement compréhension et respect car l'ensemble des points abordés nécessite l'expérience concrète dans le pays d'accueil. D'autre part, les valeurs et les symboles sont partie prenante du culturel, ce qui ne se décrète pas, ne s'impose pas, ne s'évalue pas : ça se vit par la rencontre, la découverte, l'appropriation progressive. Le culturel ou l'inter-culturel mettent en jeu le rapport avec le pays d'origine, la comparaison avec le nouveau pays de résidence et ouvre à l'apprentissage de la distanciation à travers le contact avec autrui. Souvent, les premières expériences des personnes étrangères (re-)construisant leur vie en France sont faites de tensions, d'agressivités, d'incompréhensions, qui n'aident pas les personnes à comprendre et respecter les valeurs de la République, notamment quand elles se sentent maltraitées dans les espaces officiels de la République (mairies, préfectures, commissariats).

A partir de la présentation de ces critiques, les recommandations du HCI préconisent la création de supports de formation complémentaires, la formation des formateurs, la vérification de la qualité des formations et de l'environnement dans lesquelles elles se déroulent et surtout un programme de formation scindé en trois modules avec la mise en place d'une démarche de formation interactive, prenant en compte le profil des participants et laissant la place à des échanges constructifs entre les personnes. Tout ceci semble aller dans un sens relativement constructif de ce qui pourrait être fait de ce temps de rencontre entre la République et les nouveaux arrivants en France. Reste à voir les moyens que l'Etat décidera de mettre en place pour ce faire. Au vu de la baisse drastique des moyens alloués au nouvel Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII - en remplacement des missions jusque-là assurées par l'ACSE et l'ANAEM), nous pouvons sérieusement en douter.

Cependant, le HCI insiste aussi sur l'importance de l'évaluation de cette formation, au motif qu'elle n'en sera que plus valorisante pour les migrants. La Cimade manifeste à nouveau son inquiétude face à ce type de préconisation, d'une part, parce que ce qui est relatif aux valeurs et aux symboles ne peut s'évaluer comme on évalue par exemple un niveau de langue ou une aptitude professionnelle, d'autre part, parce que nous assistons depuis quelques temps à une surenchère de la notion d'évaluation pour tout ce qui concerne l'intégration des migrants, ce qui est antinomique par nature et dangereux quand les diverses mesures d'évaluation sont instrumentalisées par l'Etat pour le droit au séjour des étrangers et la gestion des flux migratoires.

Concernant le **test dans le pays d'origine**, La Cimade dénonce la mise en place de ce test pour plusieurs raisons :

- ce test transforme, de manière contradictoire, un acquis de l'intégration en pré-requis pour l'obtention d'un visa,
- il se présente sous la forme de questions auxquelles il est possible de répondre sans forcément comprendre et accepter le sens de ce que l'on dit,
- il risque fort de prolonger une procédure qui dure déjà deux à trois fois plus longtemps que le temps prévu légalement (six mois),
- cette procédure porte un caractère potentiellement discriminatoire pour les personnes résidant dans des agglomérations éloignées des centres de passation et issus de milieux sociaux modestes ou défavorisés,
- ce dispositif supplémentaire ajouté à la procédure de demande de visa risque d'entraver le droit de vivre en famille.

L'avis du HCI reprend en partie nos objections. Il met l'accent notamment sur la typologie du test basée sur la connaissance plutôt que la compréhension du sens. Cette caractéristique est d'autant plus soulignée qu'il y a test sans formation préalable, ce que regrette le HCI. Il met en garde contre le fait que l'une des conséquences directes de ce type de procédé peut donner lieu à la mise en place d'un marché parallèle de préparation au test qui échapperait

totalemment au contrôle du législateur et dont on peut penser qu'il favoriserait l'apprentissage par cœur de réponses formatées à des questions standardisées. Par ailleurs, le HCI émet des inquiétudes quant aux risques potentiels impliqués par ce procédé au niveau de la procédure de demande de visa (obstacles ou refus) et du droit de vivre en famille (entrave à un droit reconnu et ratifié par l'article 8 de la Convention européenne des Droits de l'Homme).

Là où le HCI paraît flou, c'est à nouveau sur la question de l'évaluation à envisager et des sanctions à y lier. Le HCI préconise un autre mode d'évaluation basée sur la compréhension. Soit. Reste à voir comment il est possible de concevoir un type de test basée sur la compréhension de valeurs et de symboles qui, répétons-le, s'approprient par l'expérience, la confrontation d'idées, le choc de rencontres avec d'autres. Ce vœu pieu nous paraît mission impossible dans le cadre de la procédure de demande de visa, comme dans toute autre procédure d'ailleurs. Ces valeurs et symboles sont intégrés dans un processus long d'intégration, qui engage la personne étrangère et les personnes qui l'accueillent dans son nouveau pays de résidence. Certains primo-arrivants vont comprendre et accepter immédiatement. Pour bon nombre d'entre eux, ce sont ces valeurs identifiées effectivement comme étant notamment portées par la France, qui ont motivé entre autres leur projet migratoire vers ce pays. D'autres auront besoin de plus de temps pour comprendre et accepter ces valeurs et symboles et ce processus chez eux sera d'autant plus dépendant des expériences vécues en France.

Quant à la question des sanctions, il est difficile de comprendre la ligne préconisée par le HCI : l'avis du HCI donne l'impression de regretter qu'il n'y ait pas de sanction positive ou négative assortie à la réussite ou non au test alors même qu'il met aussi en garde contre le fait que l'échec à ce test ne doit pas entraver la demande de visa, l'essentiel devant se jouer en France dans le cadre du CAI. Encore une fois, La Cimade s'oppose à tout projet de sanction positive ou négative liée à des tests portant sur des aspects de l'intégration ou du désir d'intégration des personnes. Ce type de posture et de manière d'opérer sont incompatibles avec la nature personnelle et en mouvement du processus d'intégration. Evaluations et sanctions sont envisagées la plupart du temps aujourd'hui pour légitimer le fait d'accepter telle personne et pas telle autre. Elles sont le cheval de Troie de l'arbitraire, paré des atours de l'objectivité, permettant ainsi de mettre en œuvre la théorie nauséabonde de l'immigration choisie.

L'avis du HCI a le mérite de pointer les insuffisances actuelles des procédures mises en place. Pour autant, il ne va pas jusqu'à remettre en cause ces dispositifs et surtout, le fait d'évaluer et de sanctionner ce qui est de l'ordre de l'acquisition culturelle/inter-culturelle. La Cimade ne peut avaliser cette tendance, qui va à l'encontre en l'état de ses connaissances et de son expérience de formation et d'accompagnement auprès des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile depuis 70 ans.